

Demande d'Adhésion

Antenne
Quartiers ———
Durables |||||

Je, soussigné-e, déclare par la présente adhérer à l'Antenne Quartiers Durables, avoir pris connaissance de ses statuts et m'engager à les respecter.

Informations

Entité représentée :

Représentant

Nom. Prénom :

Adresse de contact :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Type de membre (voir tableau en annexe)

(les membres spécialistes durabilité doivent fournir une brève description des prestations proposées en lien avec développement urbain durable)

Autorisation pour figurer dans le registre des membres ☐ OUI

(liste des membres avec coordonnées, consultable uniquement par les membres) ☐ NON

Signature

Veillez nous retourner votre demande dûment remplie et signée par courrier postal à l'adresse suivante : Antenne Quartiers Durables, p/o DIME, Rue des Chanoines 17, 1700 Fribourg

Veillez noter que votre adhésion prendra effet qu'après le paiement de votre cotisation annuelle. Les informations concernant le paiement vous seront transmises dès réception de la présente. Pour le montant exact de la cotisation vous concernant, veuillez vous référer au tableau en annexe.

Cette adhésion sera automatiquement renouvelée chaque année dès lors que le montant de la cotisation annuelle sera acquitté.

Toutes les informations contenues dans la demande d'adhésion sont considérées comme confidentielles et ne sont utilisées qu'à l'usage interne de l'Association.

Lieu et date :

Signature:

ANNEXE : Type de membre et montant des cotisations

Membres institutionnels	Membres associatifs	Membres professionnels	Membres académiques	Membres spécialistes durabilité*
(communes, administrations publiques, etc.)	(associations de quartier, entité œuvrant en faveur de la cohésion sociale dans les quartiers, autres associations)	(architectes, urbanistes et autres mandataires du domaine de l'immobilier et de la construction, architecture du paysage, propriétaires privés et institutionnels, régies, gestionnaires de quartier, prestataires de services et fournisseurs, investisseur-euse-s et promoteur-trice-s immobiliers, etc.)	(hautes-écoles, organismes de formation et de recherche, etc.)	(entreprises, associations, organismes de formation et de recherche proposant des prestations de mandat liés au développement urbain durable)
Petite commune < 5'000 habitants (100.-)	Associations de quartiers (0.-)	1-9 EPT (100.-)	Organismes de formations et de recherches (100.-)	1-9 EPT (150.-)
Grande commune > 5'000 habitants (300.-)	Autres associations (100.-)	10-49 EPT (150.-)		10-49 EPT (250.-)
Administrations publiques régionales (100.-)		+50 EPT (300.-)		+50 EPT (450.-)